

COLLEGE Joffre
Allée Henri II de Montmorency
34060 Montpellier cedex 2
Tél : 04 67 15 95 40
Fax : 04 67 64 47 61
Ce.0341421k@ac-montpellier.fr

Le Principal
aux
Parents d'élèves du Collège JOFFRE

CIRCULAIRE DE RENTREE 2023

Madame, Monsieur,

Nous sommes très heureux avec mon adjoint Chef d'établissement ainsi que l'ensemble des personnels du collège JOFFRE de compter votre enfant parmi nos élèves à la rentrée 2023.

Soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour que sa scolarité soit une réussite et qu'il trouve, dans cet établissement, les conditions nécessaires à son épanouissement et à son bien-être.

Je vous invite à lire attentivement les informations ci-dessous qui vous aideront à préparer au mieux cette rentrée.

I) OBLIGATION SCOLAIRE

Tout élève âgé de moins de 16 ans le jour de la rentrée est soumis à l'obligation scolaire. Le règlement intérieur du Collège rappelle que la présence à tous les cours est obligatoire et également que tout élève rentrant après une absence – même lorsqu'il s'agit d'une absence à un seul cours – doit se présenter au bureau de la Vie scolaire avant la reprise des cours, muni de son carnet de correspondance à jour (régularisation des absences, signatures des mots et observations par les parents...)

II) TRANSPORTS SCOLAIRES

Tout élève peut bénéficier d'une subvention de transport pour se rendre au collège, sous deux conditions :

- 1) Résider à plus de 3 kilomètres du collège
- 2) Fréquenter le collège déterminé par l'Académie en fonction du lieu de résidence (respect du secteur scolaire).
- 3) La demande de subvention est à retirer au mois de juin :
 - a) Au bureau de la TAM pour les élèves domiciliés dans le district de Montpellier
 - b) A la mairie de leur domicile pour les autres élèves ;Ces demandes dûment remplies, doivent être présentées pour visa au secrétariat du Collège jusqu'au jeudi 13 juillet et à partir du lundi 28 août 2023 pour les élèves n'ayant pu l'effectuer avant.

III) PRESENCE OBLIGATOIRE

Tous les élèves sans exception devront être présents le jour de la rentrée dans leur classe, afin de satisfaire aux obligations administratives : contrôle des effectifs, vérification des options, carnet de correspondance, manuels scolaires, emploi du temps, fiches diverses ...

IV) TRANSMISSION DES DOCUMENTS RELATIFS A LA SCOLARITE DE VOTRE ENFANT :

Les documents en lien avec la scolarité (Bulletin trimestriel, certificat de scolarité...) seront envoyés sur l'adresse mail communiquée lors de l'inscription ou par PRONOTE. Les absences seront signalées par SMS sur votre tel portable. **Il est essentiel de nous signaler TOUT changement de mail ou numéro de téléphone sans délai auprès du pôle administratif (secrétariat des élèves) et de s'assurer de l'accès à PRONOTE.**

V) RESTAURATION SCOLAIRE

Les élèves sont hébergés au Lycée Joffre (Cf document en annexe pour modalités et règlement).

VI) CASIERS

Les casiers sont réservés en priorité aux élèves de 6èmes déjeunant au restaurant scolaire et aux élèves ayant un problème de santé justifié par un certificat médical.

Les casiers sont fermés à l'aide d'un cadenas de sûreté monobloc de modèle moyen (sont à proscrire les cadenas à lettres et à chiffres ou trop fragiles).

Entre 11H15 et 13H40 une salle de dépôt des cartables est mise à disposition des élèves déjeunant au restaurant scolaire.

VII) FOYER SOCIO EDUCATIF

Le FSE a pour but le développement de la vie collective, la promotion du sens des responsabilités, l'amélioration des conditions de vie, d'entraide et de solidarité. Il contribue financièrement aux activités pédagogiques, éducatives et culturelles. Le Conseil d'Administration du FSE comprend 12 personnes (élèves, parents, personnels de l'établissement) élues en début d'année par les adhérents.

L'adhésion devient effective par le règlement minimum d'une cotisation annuelle de 10 euros sous la forme d'un chèque établi à l'ordre du FSE du collège Joffre (préciser le nom, le prénom, la classe de l'enfant au dos du chèque ainsi que votre courriel si vous souhaitez recevoir les informations concernant les activités du foyer).

VIII) ANNULATION D'INSCRIPTION

Tout changement d'établissement sera signalé par écrit, au secrétariat du collège (lettre datée et signée). Un certificat de sortie (exeat), indispensable à l'inscription dans un autre établissement, sera alors établi.

IX) COMMUNICATION DES COORDONNEES PERSONNELLES AUX ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ELEVES

La rubrique de la fiche d'inscription informatique doit être renseignée. L'absence de renseignements de cette case correspond à un accord implicite de communication de ses noms et adresses aux associations.

X) CALENDRIER DE LA RENTREE

NIVEAU	La rentrée des ELEVES	Le début des cours le :	Ouverture restauration	Réunion Parents-Professeur
6 ^{ème}	Lundi 4 septembre (8h15 – 12h15)	Mercredi 6 septembre à 8h10 En fonction de l'EDT	Jeudi 7 septembre 2023	Lundi 18 septembre 2023 18h-19h
5 ^{ème}	Lundi 4 septembre (13h45 – 15h50)	Mercredi 6 septembre à 8h10 En fonction de l'EDT	Jeudi 7 septembre 2023	Mardi 19 septembre 2023 18h-19h
4 ^{ème}	Mardi 5 septembre (13h45 – 16h00)	Mercredi 6 septembre à 8h10 En fonction de l'EDT	Jeudi 7 septembre 2023	Jeudi 21 septembre 2023 18h-19h
3 ^{ème}	Mardi 5 septembre (8h15 – 11h00)	Mercredi 6 septembre à 8h10 En fonction de l'EDT	Jeudi 7 septembre 2023	Lundi 25 septembre 2023 18h-19h

Le Principal